



Enchainement contrat précaire

Par **cornette**, le **01/02/2010** à **17:12**

Bonjour, rn rn J'aurais souhaiter avoir quelques précisions sur la légalité de l'enchainement des contrats effectué par mon employeur X. rn - En janvier 2007, j'ai été embaucher via une boite d'intérim pour le compte de la société X rn - En septembre 2008, l'entreprise X me fait un CDD de 12mois (après 20mois d'intérim sans interruption hormis 3semaines en aout et 1semaine pour Noël) rn - En septembre 2009, l'entreprise X me fait embaucher par une entreprise Y (prestation de service) pour travaillé au sein de l'entreprise X pour une durée de 7mois. Actuellement, l'entreprise Y me propose de un CDIC pour travaillé pour l'entreprise X. rn Est-ce légal de faire 20mois d'intérim puis un CDD de 12mois? rn Est-ce légal de la prestation de service dans une entreprise ou l'on a déjà travaillé 32mois auparavant? rn Que puis-je espérer? rn indemnité? rn Merci, rn Cordialement